LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE KYOTO
京都国際フランス学園

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LFIK, 9 Mai 2022

Compte-rendu

Début de séance : 17h00
Fin de séance : 18h15

Le CE se déroule en format hybride (présentiel au LFIK et distanciel via Zoom)

Membres présents

Représentants de l'administration
Monsieur Boris COLIN, Proviseur et Président du Conseil d'Etablissement
Monsieur Jules IRRMANN, Consul général en poste au Consulat Général de France à Kyoto
Monsieur Mathieu LECACHEUR, Directeur Administratif et Financier
Monsieur Julien TEILLON, Conseiller Principal d'Education

Représentants des enseignants et du personnel non-enseignant
Madame Aude JEANSON, professeur des écoles en maternelle
Madame Emi ETO, professeur de japonais
Monsieur Gaël REGNER, professeur de lettres et histoire-géographie
Madame Kazue OIKE, Secrétaire de Direction

Représentants des parents d'élèves et des élèves
Madame Aloysie BENITE, représentante parent d'élève
Monsieur Grégory PURET, représentant des parents d'élèves
Madame Dina LOUIS, représentante parent d'élève
Madame Andréa LEMAIRE, représentante élève (3EME)

Membres présents et siégeant à titre consultatif

Monsieur Airy QUILLERE, remplaçant M. Stéphane MARTIN, Conseiller culturel
Monsieur Thierry CONSIGNY, Conseiller des français du Japon
Monsieur Jean-Marc LISNER, Conseiller des français du Japon
Monsieur François ROUSSEL, Conseiller des français du Japon
Madame Léonore PAGET, élève et Vice-Présidente du Conseil de la Vie Lycéenne

Monsieur Florian RIVOAL, Président de l'APEK
Madame Jessica DESCLOS, membre élue au CG de l'APEK
Monsieur Claude LEVI ALVARES, Représentant de l'Association des Français du monde (ADFE)

Membres suppléants présents / invités présents

Madame Diane CYRANOSKI, suppléante, représentante des parents d'élèves
Monsieur Denys POULAT, suppléant, parent d'élève
Madame Ayu DEGOUL, suppléante, représentante des parents d'élèves
Madame Moyu JACOB, suppléante, représentante des parents d'élèves
Madame Coline SOPIK, suppléante, représentante des personnels
Madame Aiko KATO, suppléante, représentante des personnels
Madame Claire TERRASSON, suppléante, représentante des personnels
Madame Sarah PERRIN, suppléante, représentante des élèves
Monsieur Hugo PRETET, suppléant, représentant élu au CVC/CVL
Monsieur Julien GACHIGNARD, Coordinateur du Primaire
Monsieur Joachim ROUTIER, Enseignant, Prio et Référent Santé

***

PJ :

- ANNEXE 1 : Emargement CE

***

En préambule, le Proviseur souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce CE extraordinaire n'a qu'un seul point à l'ordre du jour : la modification éventuelle du Protocole sanitaire en vigueur au LFIK.

Proposition de modification du protocole sanitaire :

Le Proviseur présente donc les deux premières mesures que la Direction propose :

- La fin de l'obligation de port du masque en maternelle
- L'arrêt des fermetures de classe automatique au premier cas positif et la proposition de passer (comme les autorités sanitaires le permettent désormais), à une fermeture quand on franchit un seuil (proposition de retenir le seuil de 30%)

Le Proviseur explique en effet, que les obligations locales sont en effet largement différentes depuis quelques semaines, et qu'il est désormais possible de mettre en œuvre ces deux mesures, sans contrevenir aux règles en vigueur.

M. Puret explique que la grande majorité des parents d'élèves approuvent ces propositions, expliquant aussi qu'un protocole sanitaire variable (ou à étage) serait effectivement une bonne chose pour la rentrée prochaine. M. Rivoal explique au conseil que le CA s'est prononcé collectivement en faveur des changements proposés. Il rajoute qu'à ce stade, le port du masque semble devoir resté obligatoire sur les autres niveaux (excepté donc la maternelle), mais que la situation évoluera peut-être dans les mois à venir. Mme Sopik rajoute que le fait de placer un seuil de 30% permettra d'être beaucoup plus serein et efficace quant à la gestion des cas-covid. Mme Benite abonde dans le même sens, ajoutant que ce seuil permettra de ne pas se placer dans un état de stress et angoisse permanent, cela rendant la gestion plus sereine et efficace.

Mme Sopik revient sur le fait qu'il faut revoir aussi la suspension faite en janvier quant au port du masque durant le sport en extérieur. La situation semble bien meilleure aujourd'hui et appelle à revenir sur cette suspension. Mme Louis estime qu'il en est de même durant les séances concernant la motricité. M. Teillon revient sur le fait qu'il est de plus en plus dure de devoir faire respecter le port du masque de manière générale, on est aujourd'hui à plus de deux ans avec des contraintes sociales fortes qui finissent par peser fortement sur les comportements et les attitudes.

M. Puret approuve le fait de suspendre l'obligation de port du masque et estime que le choix de mettre des seuils pour fermer une classe est une bonne solution vu le contexte sanitaire. Mme Benite confirme que les parents auront toujours le choix, ce qui reste l'essentiel, ajoutant le fait qu'il sera bon, rapidement, de discuter des autres niveaux pour la question du port du masque. M. Rivoal explique que les propositions sont soutenues et approuvées par le CA. M. Irrmann approuve le fait de suivre les recommandations et obligations des autorités sanitaires japonaises, ajoutant qu'il est donc raisonnable de suivre les propositions si les autorités sanitaires nous y autorisent. M. Consigny revient sur le fait que depuis le 14 mars, la France a suspendu l'obligation de porter le masque dans les écoles (sur l'ensemble des niveaux) et que la situation ne s'est pas dégradé depuis. Le Japon reste cependant notre pays hôte, à tous, il faut donc respecter les règles et avancer selon les recommandations et autorisations. Andréa Lemaire revient sur le fait que le port du masque reste compliqué durant le sport et demande à ce qu'il puisse être de nouveau retiré quand on se trouve à l'extérieur. Elle estime par ailleurs qu'il serait entendable de suspendre l'obligation de port du masque également en élémentaire et au secondaire. M. Roussel prend la parole pour dire que la non-obligation de port du masque en maternelle (recommandation mais non obligation) est en place au LFIT depuis le début d'année scolaire. Si les autorités locales permettent aujourd'hui d'arriver à la même procédure sur Kyoto, il semble opportun de suivre cette évolution.

Le Proviseur constate qu'il y a un consensus général sur les deux propositions faites en début de conseil ainsi que sur le fait de revenir à la décision prise en débit d'année, concernant le fait de pouvoir retirer le masque pour les activités physiques individuelles en extérieur.

Le Proviseur propose de passer au vote afin d'adopter les mesures mentionnées.

VOTE :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Le Proviseur confirme que la Direction reviendra vers les membres du CE pour commencer à travailler à un nouveau protocole sanitaire dit « à étage », afin de préparer la rentrée scolaire à venir.

Le Proviseur remercie tous les membres.

La séance se termine à 18h15.

Le Proviseur

Boris COLIN

Le secrétaire de séance

Julien TEILLON